



Experatoo.com

FORUM CONSEIL JURIDIQUE GRATUIT

Facture réclamée après plus de deux ans

Par GALLI

Mon notaire me réclame des frais de géomètre pour un appartement acquis en mai 2006.

Le Notaire du vendeur a "omis" (je cite) cette facture (295 ?uros !!), soit-disant à la charge de l'acquéreur.

A t-il le droit de me réclamer cette somme plus de deux ans après l'acte notarié ?

Dans quelle mesure puis-je lui demander d'assumer son erreur ?

Merci de votre prompte réponse.